C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 4 novembre 2016

O R D R E D U J O U R

1 - INTERVENTION D'ENEDIS POUR LA PRESENTATION DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY *Page 1*

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2016 *Page 1*

3 - DECISION MODIFICATION N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL *Page 1*

4 - PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LES CONTRATS LABELLISES DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE *Page 2*

5 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE *Page 2*

6 - MISE A JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL *Page 2*

7 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - ADOPTION DES STATUTS HARMONISES ISSUS DE LA FUSION *Page 3*

8 - BATIMENT DE LA GARE : PERMIS DE CONSTRUIRE *Page 4*

9 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS *Page 6*

10 - CALENDRIER *Page 6*

P R O C E S - V E R B A L D E S E A N C E

L'an Deux mille seize, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 24 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Laurence TISSEROND, Rachel SCELO, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU.

Membres excusés : Michel LENORMAND *(pouvoir donné à Marie-Françoise CEUS)*, Patricia BUTAULT *(pouvoir donné à Rachel SCELO)*, Dominique COUSIN *(pouvoir donné à Laurence TISSEROND)* Bruno GUEDON *(pouvoir donné à Claire BIMIER)*, Jean-Luc HAMARD *(pouvoir donné à Isabelle ROMBI)*, Céline FROGER *(pouvoir donné à Pascal DANIEAU)*, Jean-Louis CILLON *(pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON)*, Olivier BACLE *(pouvoir donné à Magalie TIGNON)*, Sylvie FORTIN *(pouvoir donné à Valérie MORILLON)*

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – INTERVENTION DE M. PAILLIER, D'ENEDIS POUR LA PRESENTATION DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Installation des compteurs LINKY à ST-LEGER à partir de janvier 2017.
Ils ont les mêmes fonctions que les anciens compteurs électriques.
Ils transmettent également des informations à distance et offres de nouveaux services : facturation toujours selon la consommation réelle …

Entre 30 à 45 jours avant le changement du compteur, chaque client est averti par courrier. L'entreprise prend rendez-vous. Le remplacement prend environ 30 mn.
Il n'y a aucun frais pour le client.

En ce qui concerne les données transmises, ENEDIS se conforme strictement aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).
Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni nom, ni adresse …)

Les compteurs LINKY fonctionnent par le système CPL (Courants Porteur en Ligne).
Ils envoient les informations via la ligne électrique existante.
Ils n'utilisent pas de radiofréquence pour communiquer ces informations.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2016

Approuvé à l'unanimité.

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

3.1- Crédits pour la révision simplifiée du PLU
Il était prévu 5 120 € à l'article 202 (« Documents d'Urbanisme »).
La modification n° 2 du PLU (éoliennes et divers) a, à elle seule, couté 4 730 €.

Or, l'enquête publique pour la révision allégée (future déchèterie) pourrait être engagée dès début décembre, ce qui implique des frais supplémentaires (Cabinet d'étude ECCE TERRA, commissaire enquêteur, publication).

Il conviendrait d'abonder l'article 202 de 4 400 € par un transfert de l'article 2313 (« Construction bâtiments »).

3.2- Crédits remboursement de l'emprunt « salle des fêtes »
La 1ère échéance d'amortissement était le 15 octobre 2015, au lendemain du 1er déblocage des fonds et non 3 mois après comme attendu.

Or le Crédit Mutuel a oublié de réclamer cette échéance en 2015, et a demandé de régulariser en mai 2016.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

La Commune a donc 5 échéances à payer sur le BP 2016, au lieu de 4 prévues.
Une modification du budget est nécessaire pour abonder le chapitre 16 (remboursement du capital) à hauteur de 14 670 €.
Possibilité de prendre 13 615 € du 66 111 (intérêts) car ne sachant pas le rythme des déblocages de l'emprunt, il avait été prévu plus que nécessaire.
Le reste, soit 1 055 €, pourrait être pris au 2313 (construction de la salle des fêtes).

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE ces modifications du budget.

4 – PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LES CONTRATS LABELLISES DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Depuis le 31 août 2012, les collectivités ont la possibilité de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents, par la procédure de labellisation.

Lors de sa séance du 3 juin dernier, le Conseil municipal avait acté le principe d'une participation financière de 10€ par mois et par agent pour les contrats de prévoyance maintien de salaire.
Le coût pourrait être au maximum de 3 600 € par an.

Avec ce type de contrat, en cas de long arrêt maladie, l'agent n'a pas ou peu de perte de revenu pendant une durée plus importante.
Une information a été dispensée ces derniers mois à tout le personnel.

A l'unanimité, le Conseil CONFIRME la participation communale de 10€ par mois par contrat individuel labellisé, à compter du 1er janvier 2017.

5 – 6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de régulariser une situation, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour le restaurant scolaire, après un départ en retraite d'une titulaire en 2015 non remplacée.

Egalement, 4 agents voient leur temps de travail modifié, suite à la réaffectation de plusieurs tâches après les départs en retraite de 2015.

Le tableau des effectifs récapitule ces différents changements :

emploi contractuel

modifications au 1er décembre 2016

Service	Cadre emploi	Situation avant le 1/12/2016	Situation après le 1/12/2016	Justification
	Attachés territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Services administratifs	Rédacteurs territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Services administratifs	Adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Services administratifs	Adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Services administratifs	Adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	Temps complet	temps partiel 80%
Services administratifs	Adjoints administratifs territoriaux	Temps non complet 17.50/35ème	Temps non complet 17.50/35ème	absence du temps partiel + renfort
TAP	Animateurs territoriaux	Temps non complet 7/35ème	Temps non complet 7/35ème	
TAP	Animateurs territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
TAP	Animateurs territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
TAP	Educateurs territoriaux A.P.S	Temps non complet	Temps non complet	

Service	Cadre emploi	Situation avant le 1/12/2016	Situation après le 1/12/2016	Justification
Bibliothèque + TAP	Adjoints territoriaux du patrimoine	Temps non complet 28.50/35ème	Temps non complet 28.50/35ème	
Ecole + TAP	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Temps non complet 29.54/35ème	Temps non complet 29.54/35ème	
Ecole + TAP	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Temps non complet 29.54/35ème	Temps non complet 29.54/35ème	
Ecole + TAP	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Temps non complet 28/35ème	Temps non complet 28/35ème	
Salle de la Prairie	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 18/35ème	Temps non complet 18/35ème	
Restaurant scolaire	Agents de maîtrise territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Contractuelle en renfort	Création de poste Temps non complet 24.07/35ème	remplacement départ retraite 2015
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 23.00/35ème	Temps non complet 23.78/35ème	augmentation des heures due à la réorganisation des services (départs retraite 2015)
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 19.30/35ème	Temps non complet 20.46/35ème	
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 23.05/35ème	Temps non complet 32.72/35ème	
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 28.87/35ème	Temps non complet 30.39/35ème	
Restaurant scolaire + ménage	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet 16.4/35ème	Temps non complet 16.4/35ème	
Restaurant scolaire + ménage+ TAP	Adjoints territoriaux d'animation	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire + ménage+ TAP	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire + TAP	Adjoints territoriaux d'animation	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire + TAP	Animateurs territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire + ménage+ TAP	Adjoints territoriaux d'animation	Temps non complet	Temps non complet	
Restaurant scolaire	Adjoints techniques territoriaux	Temps non complet	Temps non complet	
Service Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Service Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Service Technique	Adjoints techniques territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Service Technique	Adjoints techniques territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Service Technique	Adjoints techniques territoriaux	Temps complet	Temps complet	
Service Technique	Adjoints techniques territoriaux	Contrat d'avenir Temps complet	Contrat d'avenir Temps complet	

A l'unanimité, le Conseil APPROUVE le tableau des emplois et les différentes modifications apportées.

7 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ADOPTION DES STATUTS HARMONISES ISSUS DE LA FUSION

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Maine et Loire arrêté le 18 février 2016 prévoit la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et de la Communauté de Communes du Bocage (CCB), avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

Un arrêté de fusion doit intervenir avant le 31 décembre 2016 fixant le nom, le siège et les compétences de la future Communauté d'Agglomération. De ce fait, et en concertation avec les services de la préfecture, il a été proposé que les communautés appelées à fusionner soumettent un projet statutaire à Madame la Préfète, ces dernières souhaitant par ailleurs harmoniser la rédaction de leurs statuts pour faciliter la mise en œuvre de leurs compétences au 1er janvier 2017.

A cet effet, la rédaction des statuts proposée, reflète le projet communautaire et prend en considération les évolutions législatives récentes. Ils fixent également son nom " Agglomération du Choletais " et son siège social à l'Hôtel d'Agglomération actuel de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Cependant, suite au constat de différences existant entre les deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), quant aux équipements communautaires et aux politiques culturelles, et afin de respecter les engagements spécifiques de chaque entité envers leurs acteurs locaux, il est proposé une rédaction territorialisée de ces compétences.

En effet, la loi NOTRe prévoit la possibilité pour un EPCI issu d'une fusion, d'exercer temporairement certaines compétences pré-existantes sur les anciens périmètres communautaires. Il s'agirait de certains équipements culturels et sportifs et le développement de certaines actions culturelles.

Les compétences de l'Agglomération du Choletais seraient les suivantes :

- **Compétences obligatoires** :
  - développement économique
  - aménagement de l'espace
  - équilibre social de l'habitat
  - politique de la ville
  - accueil des gens du voyage
  - déchets

- **Compétences optionnelles** :
  - voirie d'intérêt communautaire
  - assainissement
  - eau
  - protection de l'environnement et du cadre de vie
  - action sociale d'intérêt communautaire
  -

- **Compétences facultatives** :
  - transport des élèves pour des activités éducatives, culturelles ou sportives
  - centres sociaux
  - accueil de loisirs sans hébergement sur Cholet
  - sports de haut niveau
  - protection des espaces ruraux et naturels
  - enseignement supérieur et formation professionnelle
  - relais assistants maternels
  - relations internationales
  - aménagement numérique
  - politique de l'emploi
  - politique de la santé

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet de statuts.

8 - BATIMENT DE LA GARE – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Suite à l'aménagement du lotissement de la Pratéria, l'ancien hangar va être reconstruit à proximité de l'ancienne gare.

Il s'agit d'un bâtiment de stockage de 96 m², en structure métallique, avec bardage bois et couverture en bac acier.

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire validée par un architecte.

9 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

9.1 – CADRE DE VIE

- Les travaux de l'abri bus, rue de la Vendée, ont débuté.
- La colonne à verre enterrée rue des Hameaux, est opérationnelle.

9.2 – VIE SOCIALE

- Fête du CSI « OCSIGEN'ET VOUS » : la prochaine édition aura lieu le 1er octobre 2017 à BEGROLLES.
- Augmentation des effectifs au restaurant scolaire.

9.3 – VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION

- Salle de la Prairie :
  - 101 locations fermes depuis l'inauguration, dont 84% par des St-Légeois.
  - Les associations de la Zone des Grands Bois seront considérées comme St-Légeoises.
- CME :
  - Présentation aux CM1 le mardi 8 novembre.
  - La soirée cinéma est avancée au 25 novembre à 18h30 à la salle de la Prairie
  - Elections le 13 décembre 2016.

10 - CALENDRIER

NOVEMBRE 2016			
Lundi	7	Bureau CAC	18h00
Mercredi	9	Groupe de travail Salle des Fêtes	20h30
Vendredi	11	Commémoration de l'Armistice à ST LEGER	11h00
Mardi	15	Commission Intercommunalité	19h45
		Commission Vie Sociale	20h30
Samedi	19	Visite des Bâtiments communaux	9h00
Dimanche	20	Repas des aînés	12h00
Lundi	21	Conseil CAC	18h30
Jeudi	24	Commission Vie Associative / Communication	20h30
Vendredi	25	Soirée cinéma par le CME	18h30
Samedi	26	Visite des Bâtiments communaux	9h00
		Conseil Municpal d'Enfants	10h30

DECEMBRE 2016			
Vendredi	2	Conseil municipal	20h00
Lundi	5	Bureau CAC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	6	Commission Intercommunalité	19h45
Samedi	10	Visite VOIRIE	9H00
Lundi	12	Commission Vie Sociale	20H00
Mercredi	14	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Lundi	19	Conseil CAC	18h30

SOIREE DES VŒUX	**ELUS et PERSONNEL** : Vendredi 6 janvier 2017 à 19H00 à la Salle de la Prairie
	POPULATION ST-LEGEOISE : vendredi 20 janvier 2017 à 18h30 à la Salle de la Prairie